



Non au gaspillage de l'argent des impôts, oui à une politique raisonnable en matière de drogue.

Là où la politique des 4 piliers prônée par le Conseil fédéral gaspille notre argent (en réprimant) et n'investit pas assez (dans la prévention), il faut trancher. Voici comment on peut simplement améliorer le système existant pour autant que l'on cesse d'abord d'interdire en vrac certaines drogues, avec des effets très contre-productifs.

La stupéfiante politique de Berne jusqu'en 1998

Des compromis jusqu'à la contradiction la plus totale

La politique du Conseil fédéral en matière de drogue, dite des **quatre piliers**, est fondée sur la répression, la thérapie, la prévention et l'aide à la survie. Le quatrième pilier, l'aide à la survie, est le dernier acquis, même s'il a été difficilement imposé il y a bientôt dix ans: l'opinion a été choquée par les conséquences funestes de l'interdiction de distribuer des seringues stériles (qui a conduit à un développement foudroyant du SIDA). Après une résistance acharnée de certains milieux, l'aide à la survie a trouvé sa place dans la politique officielle de la drogue au cours de la seconde moitié des années 80, une réponse partielle aux fléaux dus à la prohibition. Ainsi distribution de seringues propres, gîtes provisoires

et travail dans la rue sont aujourd'hui admis. En 1989, la sous-commission «drogues» de la commission fédérale des stupéfiants a publié un rapport recommandant une dépénalisation de la consommation de drogues. Les réponses à la procédure de consultation lancée à l'époque furent claires: 15 cantons et 5 partis politiques ont soutenu cette démarche. En 1992/93, l'initiative pour une politique raisonnable en matière de drogue qui, pour la première fois, se démarquait de la prohibition des drogues, fut contrée peu après par un texte réactionnaire intitulé «Jeunesse sans drogue»; ces deux visions antagonistes délimitèrent ainsi les pôles du débat sur la politique de la drogue. Piqués au vif, le PSS et le parti radical, tels la Belle au Bois dormant, sortent de leur inertie en 1994 pour concocter une proposition de compromis construite pour l'essentiel sur la politique des 4 piliers déjà pratiquée. Par la suite, d'autres groupements (dont le PDC, des associations de médecins ou de dirigeants d'entreprises) se sont sentis appelés à prendre position sur la question, en publiant des textes concernant la consommation de drogues, textes qui, à peu de choses près, étaient identiques. L'ensemble de ces prises de position fut identifiée comme **la troisième voie**.

C'est à cette époque que le gouvernement fédéral décide d'agir: le Département de l'Intérieur (DFI) encore placé sous la direction de F. Cotti, formule un contre-projet aux deux initiatives citées. Celui-ci était tellement vague qu'il doit rapidement être retiré, car personne n'était disposé à le soutenir. Les essais de distribution d'héroïne ne purent être effectués qu'après l'élection de Ruth Dreifuss. Elle mandate ensuite une commission d'experts, dirigée par le procureur bâlois Jörg Schild, pour réviser la loi sur les stupéfiants. Le rapport de la commission Schild (paru en 1996) prévoit d'introduire dans la loi la distribution d'héroïne et de décriminaliser la consommation: pas question donc de quitter la voie prohibitionniste ou même de légaliser le chanvre.

Après la large défaite en automne 1997 des partisans d'une répression outrancière et de leur initiative «Jeunesse sans drogue» (l'ampleur de la débacle a surpris), il ne reste plus que deux variantes en lice: **l'initiative pour une politique raisonnable en matière de drogue face à la politique du Conseil fédéral**. Contrairement aux propositions claires de l'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue», la soi-disant «troisième voie» ne garantit aucun progrès. La proposition de révision de la loi fédérale sur les stupéfiants émise par les experts fédéraux est tout sauf contraignante: elle doit encore être discutée par les Chambres fédérales. La probabilité que cette révision soit édulcorée et sorte bien amoindrie des débats est très grande. La nouvelle loi court en outre le risque d'être combattue par un référendum. Bref, il n'est pas possible de considérer la proposition de la commission Schild comme un contre-projet indirect à l'initiative pour une politique raisonnable en matière de drogue, sa réalisation est par trop improbable.



L'interdiction des drogues crée plus de problèmes qu'elle n'en résoud (et elle coûte très cher).

Une seule composante de la politique des quatre piliers de la Confédération, **la répression**, absorbe la majeure partie des ressources (en hommes et en argent) pour tenter de faire respecter **l'interdiction des drogues**. De manière stupide, on continue à dépenser des sommes colossales pour poursuivre les consommateurs de drogues. Depuis le début des années 80, le nombre de dénonciations pour infraction à la loi sur les stupéfiants a quadruplé. Notons que 75 à 80% de toutes ces dénonciations touchent de simples consommatrices ou consommateurs (la majeure partie ayant fumé du cannabis), 13% pour consommation et petit trafic, alors que 7% seulement concernant de véritables gros trafiquants. Cette répression à large échelle ne permet de saisir que 10 à 15% des drogues en circulation. Comme il reste toujours difficile d'empêcher efficacement le blanchiment d'argent sale - vu l'existence d'obstacles insurmontables, maintenus au profit des marchés financiers internationaux, sous forme de paradis fiscaux discrets dans des pays complaisants (banques off-shore) - on continuera donc de poursuivre de petits dealers toxicomanes. Ceux-ci finiront encore et toujours par (sur)peupler les prisons, accentuant par là la stigmatisation d'une frange non négligeable de la jeunesse. Même si la décriminalisation de la consommation pouvait apporter un peu de baume aux établissements pénitenciers, les habitants des quartiers touchés par le marché noir continueront à être désécurisés par la présence de marchands ambulants et certains tribuns continueront à monter la population contre les étrangers en général, en usant de prétextes racistes et en brandissant la menace des «dealers réfugiés». Une fois l'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue» acceptée, la police et la justice pourraient se contenter de surveiller si les conditions d'octroi et d'usage des concessions sont respectées, de la même manière que l'on procède avec l'alcool et la législation sur les spiritueux.

Le volet **préventif** de la politique des quatre piliers de la Confédération est souvent mis en avant. Pourtant la prévention est la parente pauvre de cette politique. Alors que les moyens investis dans la prévention sont fort limités, la répression engloutit dix fois plus d'argent. Le marché noir ne connaît pas d'horaires de fermeture, les négociations ne portent bien entendu souvent que sur le prix, les informations sur la qualité de la substance sont inexistantes ou inadéquates et on n'évoque que très rarement les moyens de consommer sans trop de risques. Les poursuites policières créent en outre de nombreux problèmes annexes.

Grâce à l'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue», ce déséquilibre fatal de la politique fédérale pourra être gommé. L'initiative exige qu'une partie des rentrées fiscales résultant de la vente de drogues soit affectée aux tâches de prévention. Signalons finalement qu'outre l'interdiction de faire de la publicité, deux activités prophylactiques seront renforcées: la protection de la jeunesse et l'information sur les produits, des mesures que seule la vente contrôlée permettra de concrétiser.



La **thérapie et l'aide à la survie**, forment, elles, du point de vue financier, deux piliers importants du programme «drogues» des autorités helvétiques. Rien que si l'on envisage une extension de la distribution d'héroïne à quelque 5'000 usagères et usagers, en tablant sur le coût actuel de 50.- francs par jour, on arrive à un budget annuel frôlant les 100 millions de francs. Et cela en touchant que 10 à 20% des consommateurs de drogues dures.

Vu que la répression des drogues crée plus de problèmes médicaux qu'elle n'en résoud (rappel: les drogues consommées sous contrôle médical sont bien moins nocives que celles consommées en se dissimulant à cause de la prohibition), on peut affirmer sans risque d'exagération que la politique du Conseil fédéral en matière de drogue tient de la schizophrénie. Autrement dit, la main gauche (distribution) ignore ce que fait la main droite (punition). Même si l'on postule, en étant très optimiste, que l'on va admettre et appliquer le principe de la décriminalisation de la consommation, la répression exposera toujours les petits revendeurs toxicomanes aux conséquences néfastes sur le plan sanitaire d'une discrimination sociale; les consommateurs (légaux) pourront toujours acquérir des substances fort chères coupées avec des produits dangereux, tout en compliquant la diffusion d'informations adéquates à ces mêmes consommateurs.

En cas d'acceptation de l'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue», les consommateurs ne seraient plus stigmatisés socialement et seraient en moins mauvaise santé. Les efforts thérapeutiques pourraient par conséquent être ciblés sur le soutien à celles et ceux qui désirent cesser de vivre dans la dépendance (abstinence volontaire); l'aide à la survie en tant que telle perdrait alors de sa pertinence. Le cas échéant, on pourra tenter de remédier aux causes réelles ayant conduit à la discrimination sociale des personnes concernées.

La politique en matière de drogue du Conseil fédéral n'engage à rien, coûte très cher et débouche, au niveau de la prévention, sur des mesures parfois contreproductives. Bref, elle est très paradoxale et contradictoire. L'initiative «pour une politique raisonnable en matière de drogue» ne promet pas une solution définitive et miraculeuse des problèmes liés aux drogues ou des cas de dépendance. Mais au niveau stratégique, elle offre un rapport coûts/efficacité bien meilleur, une politique plus cohérente et surtout une attitude crédible vis-à-vis des jeunes.

**Pour obtenir plus d'informations, adressez-vous à DroLeg,
association pour la légalisation de la drogue, case postale 1304,
8026 Zurich et sur le site www.droleg.ch. Compte 80-3555-2**

DroLeg

Pour une politique raisonnable en matière de drogue